

# AVIS AU PUBLIC

## *Occupation temporaire du domaine public communal*

Conformément à l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la Ville de Lannion organise un appel à candidatures concernant l'exploitation et la gestion d'une guinguette sur le domaine public (partie du parking d'Aiguillon). Le projet s'inscrit dans le schéma de référence LANNION 2030 et plus particulièrement l'action de réappropriation des quais (action dénommée « Quai des possibles »).

La guinguette doit offrir des animations de qualité, variée et éclectique de type programmation musicale, arts de rues, etc. Les animations s'adressent à tous les publics.

Un débit de boissons et une petite restauration viendront compléter l'offre.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est conclue pour trois saisons moyennant le paiement d'une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable sur chiffre d'affaires.

Pour 2019 : la guinguette sera ouverte au public du 16 juin 2019 à fin septembre 2019.

Pour les saisons 2020 et 2021, la guinguette sera ouverte sur une période de 6 mois, à savoir de début avril à fin septembre.

Le cahier des charges et ses annexes sont téléchargeables sur le site Internet de la ville de Lannion ([www.lannion.bzh](http://www.lannion.bzh)) ou peuvent être retirés à l'accueil de l'hôtel de ville de Lannion.

Les candidats remettront sous pli cacheté un dossier comprenant les pièces ci-dessous pour le vendredi 15 mars 2019 - 12 h à Monsieur le Maire de LANNION – BP 30344 – 22300 LANNION CEDEX

- note descriptive du projet (motivation, moyens, mode de gestion et modalités organisationnelles)
- projet de programme prévisionnel d'animations
- projet de cartes des plats et des boissons
- budget prévisionnel